

## FICHE DE REPERAGE GPDS

(Décrochage scolaire)

Personne signalant l'élève pressenti en décrochage :

NOM Prénom : ..... Fonction : .....  
Date de signalement : .... / .... / .....

Elève de la classe de : Professeur principal :

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Classe : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

Classe suivie l'année précédente : .....  
Ets fréquenté l'année précédente : .....

(A renseigner par la personne qui signale l'élève)

Pour quelles raisons l'élève est il pressenti en décrochage :

.....  
.....  
.....

Quels sont les signes apparents de décrochage chez cet élève :

- Absentéisme important                            Décrochage passif
- Difficultés scolaires
- Difficultés d'intégration
- Autres raisons : .....

L'élève a-t-il été repéré par le lycam ?

Oui - Non

Parcours et résultats années précédentes

Année précédente : (en résumé)

.....  
.....  
.....

\*\*\*\*\*

Année en cours (appréciations à renseigner par le professeur principal)

Résultats

.....  
.....  
.....

Travail :

.....  
.....  
.....

Absences :

.....  
.....  
.....

Comportement :

.....  
.....  
.....

Entretien avec le référent décrochage le : .....

Bilan : .....  
.....  
.....

Fiche étudiée en commission GPDS le : .....

L'élève a-t-il été vu en entretien par :

- La COP
  - L'infirmière
  - L'assistante sociale
  - Autre

Suites données au signalement :

.....  
.....  
.....

L'élève a été vu en entretien suite au signalement le ..../....../.....

Par :.....

\* \* \* \*

## Décisions concernant l'élève :

---

---

---

---

---

## Mode d'emploi :

Cette fiche de repérage est remise en début d'année à chaque professeur principal accompagnée d'une information. Ce dernier sera le porte parole de l'équipe pédagogique de l'élève signalé.

Les professeurs souhaitant signaler un élève pourront demander cette fiche à tout moment à Mme Méliani ou aux CPE.

Une fois la fiche remplie celle-ci doit être remise soit à Mme Méliani soit au CPE référent qui se chargera de faire compléter les éléments manquants.

Un rendez vous en commissions GPDS (prévue sur le temps de la pause méridienne à raison de 2 par trimestre) sera communiqué au professeur principal qui exposera à l'ensemble des membres (AS, COP, infirmière, Proviseur adjoint, CPE....) les difficultés éprouvés par l'élève en décrochage.